

LA CROIX

François Ecalle : « L'État a raison d'exercer une contrainte sur les communes »

Par Recueilli par Corinne Laurent, le 20/11/2017 à 05h23

L'État est-il en train de restreindre la liberté des maires ? le point de vue de François Ecalle, président de l'association « finances publiques et économie » (FIPECO), ancien magistrat à la Cour des comptes



Les maires estiment la contrainte de l'État

Le réajustement des associations d'élus, comme l'Association des maires de France, pourrait permettre à ces élus locaux de mieux gérer les dépenses et de mieux contrôler les dépenses de l'État. L'État a raison d'exercer une contrainte sur les communes, mais il faut trouver la méthode pour le faire. L'État a raison d'exercer une contrainte sur les communes, mais il faut trouver la méthode pour le faire.



Source F.Ecalle

Il faut d'abord distinguer deux notions : l'autonomie financière et l'autonomie fiscale. Les communes et les collectivités territoriales ont une autonomie financière. Elles ont le droit de dépenser librement les ressources – recettes fiscales, dotations, emprunts – dont elles bénéficient. C'est un principe constitutionnel.

En revanche, si les communes et les collectivités territoriales ont bien la possibilité de fixer, dans certaines limites, les taux d'imposition des taxes – taxe d'habitation, taxe foncière, par exemple – elles ne peuvent pas créer d'impôts nouveaux. Elles n'ont aucune autonomie fiscale. Elles n'ont pas ce droit constitutionnel, ainsi que l'a souligné le Conseil constitutionnel.

LIRE : Les maires doivent faire mieux avec moins de moyens

Alors que la France s'est fixé des objectifs de modération de la dépense publique pour respecter les engagements européens, il est normal que toutes les administrations publiques – État, collectivités territoriales, sécurité sociale – contribuent à cet effort. Durant la période 2008-2012, c'est plutôt l'État qui a produit l'effort. Durant la période 2013-2016, ce sont les collectivités territoriales qui ont pris le relais. En 2015, elles sont parvenues à ralentir le rythme croissant de leurs dépenses de fonctionnement et à baisser leurs effectifs. Mais sous la contrainte de l'État.

Ce qui est demandé aux maires est cohérent avec l'objectif général de redressement des finances publiques.

Il est vrai cependant que l'effort demandé aux maires ruraux est important. Il faudrait davantage de péréquation entre communes riches et communes pauvres. Car celle-ci reste très faible : les dotations sont les mêmes depuis trente ans, des communes reçoivent beaucoup trop et d'autres pas assez.

POUR ALLER PLUS LOIN : Les maires réclament la confiance de l'État

Le mécontentement des associations d'élus, comme l'Association des maires de France, paraît politique : beaucoup de ces élus locaux sont issus des « anciens » partis. La méthode suivie par Emmanuel Macron, consistant à passer des contrats de confiance avec les maires sur les dépenses, est moins brutale que celle suivie par François Hollande, décidant d'une baisse des dotations de 3,6 milliards d'euros. L'État a raison d'exercer une contrainte mais, derrière la méthode douce – « je vous